

Compost vert

AMENDEMENT ORGANIQUE

NF U 44-051



Guide d'utilisation

Tél. : 02 35 33 80 24 ou 02 35 33 46 71

Web : www.smedar.fr - e-mail : contact@smedar.fr



Composition moyenne

45 % de matière humide

55 % de matière sèche

(dont 30 % de matière organique, 60 % de matière minérale et 10 % de différentes matières telles que le phosphore, le potassium, et toute la gamme des oligo-éléments).

PH : Neutre ou légèrement basique

RAPPORT C/N : 10 à 20

GRANULOMÉTRIE :

0/10 mm (vendu en sacs de 50 litres et en vrac),

0/25-30 mm (vendu en vrac uniquement).



Utilisation du compost



Les doses doivent être ajustées en fonction :

- ⇒ des besoins des plantes. Certaines sont plus demandeuses en matières organiques.
- ⇒ du support de départ. Pour les terres lourdes et argileuses, les doses doivent être plus importantes. Par contre, pour les terres limoneuses riches, l'apport doit être moins important.

Pour votre gazon :

Date : au printemps ou à l'automne avant semis.

Dose : 10 à 30 l/m². Pour les sols très pauvres, il est possible d'en utiliser jusqu'à 80 l/m².

Pour vos massifs extérieurs, plantes et arbustes :

Date : au printemps (mai-juin) et en automne/hiver.

Dose : entre 5 et 30 l/m², en mélange ou en paillage à la surface, avec 2 cm d'épaisseur (20 l/m²).



Pour vos plantes vertes et plantes à fleurs :

Date : toute l'année pour repoter et avant de planter ou de semer.

Dose : 20 à 30 % du volume global du support de culture avec au moins 15 % de tourbe.

En apport complémentaire pour votre plante verte, ajout d'une cuillère à soupe par pot.

Pour les géraniums et les bulbes, on peut aller jusqu'à 50 % de compost. Attention : ne convient pas aux plantes acidophiles (rhododendrons, azalées, laurier, etc.) sauf à mélanger au compost 50 % de tourbe.



Pour vos légumes :

Date : apport en automne/hiver ou au printemps, tous les ans. Convient très bien aux choux, aux céleris, aux betteraves, aux échalotes, aux oignons, aux laitues et aux pommes de terre.

Dose : en moyenne entre 1 et 3 kg/m² soit 2 à 6 l/m² ; < 3 kg pour les carottes et haricots ; 3 à 5 kg pour les choux et courges.

Propriétés

L'ajout de compost permet :

- ⇒ d'augmenter les réserves en eau grâce à une meilleure porosité.
- ⇒ une libération lente d'éléments nutritifs. Il agit comme un fertilisant.
- ⇒ de stabiliser à long terme la structure du sol. Celui-ci est décompacté, aéré et mieux drainé.

Origine des matières organiques

Déchets verts des particuliers, des municipalités et des entreprises d'espaces verts (gazon, branches, feuilles).

Le compost est conforme à la norme NF U44-051.



Plateforme de compostage de La Valette

Côte de La Valette - Route du Havre
76150 Saint-Jean-du-Cardonnay
Tél. : 02 35 33 80 24 ou 02 35 33 46 71

Plateforme de compostage de Cléon

Rue Marie-Louise et Raymond Boucher
76410 Cléon
Tél. : 02 35 77 53 90

Horaires

Saint-Jean-du-Cardonnay : Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Cléon : Du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00

(prévoir une pelle pour se servir du compost en vrac)

Fermé les samedis, dimanches et jours fériés



La commercialisation du compost
est assurée par la SEM créée par le SMÉDAR,
VALENSEINE : 02 35 62 60 60

Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMÉDAR).
40 boulevard de Stalingrad - CS 90213 - 76121 LE GRAND-QUEVILLY Cedex
Tél. : 02 32 10 26 80 - Fax : 02 32 10 26 81